

AVIS

Application de l'article R. 5211-41 du code général des collectivités territoriales

Le Président de la Métropole Européenne de Lille,

Informe la population que le recueil des actes administratifs (réglementaires et individuels) n°03/22 (séance du Conseil du 24 juin 2022) de la Métropole Européenne de Lille est à sa disposition et peut être consulté à la Métropole Européenne de Lille :

2, Boulevard des Cités Unies, à Lille, à compter du 1er juillet 2022.

Les délibérations sont également consultables sur www.lillemetropole.fr à titre de pure information des citoyens.

Lille, le 1er juillet 2022.

Le Président de la Métropole européenne de Lille
Damien CASTELAIN



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la Commune de

Certifie avoir informé la population par voie d’affichage de la mise à disposition du public du recueil des actes administratifs (réglementaires et individuels) n° 03/22 (édition du Conseil du 24 juin 2022) à compter du

Fait à

Le

à retourner à M. le Président de la Métropole Européenne de Lille par mail à :
assemblees@lillemetropole.fr